



La connexion LO

Décembre 2022

Dans ce numéro :

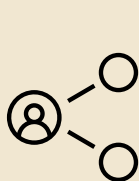
- Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles 2023
- Utiliser ou ne pas utiliser la traduction automatique, telle est la question
- Sondage de fin d'emploi étudiant de 2022 : résultats relatifs aux langues officielles
- Liste des écoles des minorités de langues officielles du Canada
- Célébrons dans les deux langues officielles !
- Événement : Soutenir les talents autochtones
- Cours : Préparation à l'évaluation de la langue seconde

Manchettes

Forum sur les bonnes pratiques 2023

Pratiques innovantes recherchées

Le comité organisateur recherche des innovateurs et des leaders dans le domaine des langues officielles pour contribuer au Forum sur les bonnes pratiques en matière de langues officielles qui aura lieu du **6 au 10 février 2023**.



Au menu :

- Causeries (webdiffusion)
- Kiosques virtuels
- Ateliers
- Vidéos, outils, ressources et initiatives innovateurs

Avez-vous une pratique ou des outils (vidéos, ressources, guides...) inspirants ou innovateurs qui pourraient être utilisés dans d'autres institutions fédérales ? Vous pouvez la partager dans le cadre du Forum en :

- offrant un atelier (virtuel ou hybride)
- ayant un kiosque virtuel
- publiant sur la page GCwiki du Forum

Si vous êtes intéressé par l'une de ces options, veuillez remplir ce [formulaire](#) avant le **6 janvier 2023**.

Renseignements

Contactez le comité organisateur : OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca.

Connexions

Utiliser ou ne pas utiliser la traduction automatique, telle est la question

Les outils de traduction automatique ne cessent de s'améliorer, et vous vous demandez peut-être dans quelle mesure ils pourraient répondre à vos besoins. C'est une question que le Bureau de la traduction de Services publics et Approvisionnement Canada reçoit souvent... et qu'il s'est posée lui-même!

Soucieux de mettre la technologie à profit pour servir efficacement les nombreuses organisations fédérales, provinciales, territoriales et municipales qui font appel à lui, le Bureau de la traduction exploite les outils de traduction automatique depuis longtemps. Il constate que même s'ils donnent parfois des résultats impressionnants, ces outils présentent des inconvénients qu'il faut garder à l'esprit :

- × Ils commettent des erreurs de sens;
- × Ils ne tiennent pas compte du contexte culturel ni du public cible;
- × Ils ne savent pas formuler le texte d'une manière qui est « naturelle »;
- × Ils ne maîtrisent pas le vocabulaire spécialisé et ne tiennent pas compte des préférences terminologiques;
- × Ils ne sont pas en mesure de résoudre les incohérences dans le texte qui est soumis.

De plus, leurs serveurs se trouvent souvent à l'étranger et ils peuvent garder en mémoire l'information qui leur est fournie, ce qui représente un danger pour la confidentialité.

C'est pourquoi le Bureau de la traduction vous recommande d'utiliser la traduction automatique seulement si :

- L'information n'est pas protégée ni classifiée;
- Le sujet n'est pas spécialisé;
- La présence possible d'erreurs de traduction n'aura aucune conséquence, y compris en ce qui concerne le respect de la [Loi sur les langues officielles](#);
- Le résultat ne sera pas diffusé, ou sera soumis à une révision professionnelle avant d'être diffusé.

Si l'un de ces critères n'est pas rempli, faites plutôt appel aux [services de qualité du Bureau de la traduction](#)!

Vous n'avez jamais fait affaire avec le Bureau, ou vous ignorez si votre organisation a une entente de service avec le Bureau? Téléphonnez au 1-855-997-3300 ou écrivez à bureaudelatraduction.translationbureau@tpsgc-pwgsc.gc.ca et le Bureau répondra à toutes vos questions.

Pensez qualité et sécurité, faites confiance au Bureau de la traduction!



Remarque : Vous avez obtenu une traduction automatique et vous aimeriez que le Bureau de la traduction la révise? Sachez qu'il est souvent plus long pour le Bureau de réviser une traduction automatique que de traduire lui-même le texte. Envoyez plutôt votre texte original, et le personnel hautement qualifié du Bureau utilisera les meilleurs outils pour produire efficacement une traduction de qualité.

Sondage de fin d'emploi étudiant de 2022 : résultats relatifs aux langues officielles

Les étudiants encouragés à travailler dans la langue officielle de leur choix au sein de la fonction publique

91 % des étudiants ont affirmé avoir été encouragé à travailler dans la langue officielle de leur choix durant leur emploi de ministères et organismes fédéraux en 2022.

C'est ce que révèle le [Sondage de fin d'emploi étudiant](#) de 2022 (SFEE) qui s'est déroulé du 2 août au 16 septembre 2022. Au total, 6 324 étudiants qui ont travaillé dans quelque 74 ministères et organismes fédéraux ont répondu au SFEE de 2022.

Le Sondage mesurait les opinions des employés étudiants concernant le recrutement et l'orientation, l'expérience en milieu de travail, l'emploi futur à la fonction publique, et le bien-être en milieu de travail. Dans ce sondage, il y avait deux questions relatives aux langues officielles.

À la question « On m'a encouragé(e) à travailler dans la langue officielle de mon choix », 84 % des répondants francophones et 93 % des répondants anglophones ont répondu de façon positive. En fait, seuls 5 % des répondants francophones ont fourni une réponse négative, contre 1 % des anglophones.

Si on compare ces résultats avec ceux du SFEE de 2021, on voit une amélioration de 4 points de pourcentage chez les francophones qui ont répondu positivement et d'un point de pourcentage chez les anglophones.

D'autre part, pour 64 % des étudiants, travailler dans la langue officielle de leur choix a été le 5e critère en importance pour accepter leur emploi étudiant au sein de la fonction publique, après dans l'ordre, l'acquisition d'une expérience de travail dans leur domaine d'études (80 %), l'établissement de contacts et des opportunités de réseautage en vue d'un emploi futur dans la fonction publique fédérale (77 %), le moment de l'offre d'emploi (77 %) et le lieu de travail (69 %). Cela a cependant devancé la possibilité de faire du télétravail (61 %), le salaire (59 %) et une exigence éducative (p. ex., CO-OP, stage, etc.) (53 %), la recommandation d'autres étudiants travaillant dans la fonction publique fédérale (37 %) et qu'ils n'avaient aucune autre offre d'emploi à ce moment-là (27 %) comme motifs de se joindre à la fonction publique pour un emploi estival. 67 % des étudiants anglophones trouvaient que

travailler dans la langue officielle de leur choix était un critère de décision (sur 4 918 répondants), alors que c'était le cas de 54 % des étudiants francophones (sur 1 388 répondants). Par contre, ce critère n'avait pas ou peu d'importance pour 22 % des répondants anglophones et de 30 % des répondants francophones. Il n'empêche, que comparativement aux résultats du SFEE de 2021, le critère de la langue de travail a pris plus de valeur de 4 points de pourcentage.

Outre le site Web du Sondage, les institutions peuvent accéder aux résultats sur le site du Gouvernement ouvert [à cette adresse](#).

Boîte à outils

Liste des écoles des minorités de langues officielles du Canada

Veillez retrouver ci-dessous le lien vers la nouvelle version de la Base de données ouvertes sur les établissements d'enseignement (BDOEE), publiée le 28 novembre 2022, dans le cadre de l'Environnement de couplage de données ouvertes (ECDO), une initiative de Statistique Canada. La BDOEE contient environ 19 000 établissements d'enseignement répartis dans l'ensemble du Canada, et la couverture a été améliorée pour inclure le statut d'un établissement scolaire en tant qu'école des minorités de langues officielles (EMLO): [La Base de données ouvertes sur les établissements d'enseignement \(statcan.gc.ca\)](#)

Ces données sont nécessaires pour l'application de la nouvelle règle du [Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation des services](#) (le Règlement) voulant que s'il y a une école de la minorité linguistique dans l'aire de service du bureau, celui-ci est désigné bilingue sous une des dispositions suivantes :

- **5(1)(d.1)** le bureau est situé dans une région métropolitaine de recensement dont la population de la minorité francophone ou anglophone compte moins de 5 000 personnes et il a une aire de service qui compte au moins un établissement d'enseignement public de la minorité linguistique de niveau primaire ou secondaire.
- **5(1)(h.1)** le bureau est situé à l'extérieur d'une région métropolitaine de recensement et à l'intérieur d'une subdivision de recensement et il a une aire de service qui compte au moins un établissement d'enseignement public de la minorité linguistique de niveau primaire ou secondaire.

Cette nouvelle règle sera appliquée lors de l'Exercice de révision de l'application du Règlement (l'ERAR) qui devrait débiter à l'hiver/printemps 2023. L'ERAR sera coordonné par le SCT à l'aide du nouveau Système pour les obligations en langues officielles (SOLO). Une fois que l'aire de service de votre bureau sera définie dans SOLO, le système s'occupera de vous dire quelle règle s'applique et s'il y a une école de la minorité linguistique dans l'aire de service.

Pour toutes questions relatives au Règlement, veuillez communiquer avec nous au : info-ollo@tbs-sct.gc.ca.

Célébrons dans les deux langues officielles !

La saison des célébrations est à nos portes ! En utilisant les ressources du Portail linguistique du Canada, le Centre d'excellence en langues officielles a préparé une boîte à outils spéciale pour vous aider, vous et vos équipes, à célébrer dans les deux langues officielles cette saison :



- Blogue : [Rigoler et apprendre avec des chansons des Fêtes](#)
- Jeu : [Comment écrire vos souhaits des Fêtes](#)
- Jeu : [Connaissez-vous bien vos chants de Noël traditionnels ?](#)
- Jeu : [Peux-tu identifier le nom anglais correspondant à chaque fête ?](#)
- Jeu: [Noël dans la littérature](#)
- Jeu: [Canadianismes du temps des Fêtes*](#)
- Jeu: [Chasse aux anglicismes des Fêtes*](#)
- Jeu : [Noms de fêtes : Majuscule ou minuscule?*](#)
- Outil de rédaction : [Temps des Fêtes*](#)

Utilisez certaines de ces ressources lors des célébrations des fêtes en milieu de travail cette année pour aider à promouvoir l'utilisation des deux langues officielles, et pour célébrer les cultures anglophone et francophone !

**Certaines de ces ressources ne sont disponibles qu'en français. Lisez la publication en anglais pour trouver un contenu équivalent.*

Communauté

Événement : Soutenir les talents autochtones

15 décembre 2022 | 13 h à 15 h (HE)

Cet événement présenté en partenariat avec la Commission de la fonction publique du Canada et le Cercle du savoir sur l'inclusion autochtone visera à mettre en lumière les pratiques exemplaires en matière de recrutement, de maintien en poste et de soutien à la progression de carrière des fonctionnaires autochtones.

[Cliquez ici](#) pour en savoir plus sur cet événement et pour vous inscrire !

Cours : Préparation à l'évaluation de la langue seconde

Les cours FON401 et FON402 sont à nouveau accessibles via la plateforme d'apprentissage de l'École de la fonction publique du Canada!

[FON402] Préparation à l'évaluation du français langue seconde : expression écrite et compréhension de l'écrit

Ce cours en ligne à rythme libre présente des exercices qui aident les apprenants à se préparer aux tests d'expression écrite et de compréhension de l'écrit en français langue seconde.

[FON401] Préparation à l'évaluation de l'anglais langue seconde : expression écrite et compréhension de l'écrit

Ce cours en ligne à rythme libre propose des examens pratiques dont la composition et les conditions sont semblables à celles des évaluations des langues officielles pour l'expression écrite et la compréhension de l'écrit en anglais.

Connectez-vous à la [nouvelle plateforme d'apprentissage](#) de l'École pour vous inscrire.



Numéro publié par le Centre d'excellence en langues officielles, décembre 2022.
Questions ou commentaires ? Écrivez-nous à OLCEInformationCELO@tbs-sct.gc.ca

Read the English version.